

**Salaires de la fonction publique jurassienne :
poussons la réflexion jusqu'au bout.**

Ce n'est un secret pour personne, le responsable de la présente question écrite n'a pas les mêmes appréciations que notre collègue Jean-Marc Fridez concernant le niveau des salaires de la fonction publique jurassienne.

Celui-ci revient sur cette problématique dans sa question écrite n°2157, datée du 5 février 2008. Il apporte des éléments à la réflexion, précise sa pensée et souhaite obtenir de la part du Gouvernement des informations pouvant confirmer ses sources.

Les questions qu'ils posent sont intéressantes, mais méritent d'être complétées par d'autres si l'on veut véritablement avoir une vision d'ensemble permettant d'appréhender au mieux le sujet évoqué.

Aussi nous demandons au Gouvernement de répondre également aux questions suivantes :

1. Peut-il nous fournir des tableaux comparant les salaires médians et les salaires moyens de la fonction publique jurassienne, tels que définis dans la question écrite n°2157, avec ceux pratiqués dans

- les fonctions publiques des autres cantons romands ;
- les administrations communales de Delémont, Moutier et Porrentruy ;
- l'administration fédérale ?

2. Sachant que l'âge et les années passées au service de l'Etat sont des facteurs important influençant les salaires médians et moyens dans la fonction publique, peut-il nous indiquer la moyenne d'âge des collaborateurs de l'Etat jurassien et nous fournir un tableau présentant la répartition de l'ensemble des agents de la fonction publique jurassienne dans les classes et les annuités des différentes échelles de traitements en 2008, et si possible en 2006, année à laquelle fait référence la question écrite 2157 ?

Delémont, le 20 février 2008

Groupe CS + POP
Rémy Meury

